



## Consignes importantes concernant votre mise en demeure.

ADF Allgemeine Datenbank für Forderungseinzug GmbH est une société d'encaissement agréée en conformité avec la loi, en vigueur en Allemagne, sur la prestation de conseils juridiques. Ceci est synonyme d'une sérieux et d'une sécurité maximales.

Étant donné que vous êtes entré(e) en retard de paiement à l'égard de nos commanditaires, nous avons été chargés de recouvrer les créances en souffrance. Comparé à une mise en demeure judiciaire directe, ceci s'assortit pour vous de nettement moins de

conséquences et de coûts considérablement moindres. Si toutefois vous ne réagissez pas à notre mise en demeure, vous devrez vous attendre à ce que nos commanditaires entament une procédure de mise en demeure judiciaire à votre rencontre.

Pour régler le montant impayé, veuillez s.v.p. virer sans délai, sur le compte suivant, le montant total indiqué sur notre document de mise en demeure :

Titulaire du compte (Kontoinhaber):	ADF GmbH
Compte n° (Konto-Nr.):	4386 4386
Code bancaire (Bankleitzahl):	513 900 00
Établissement bancaire (Kreditinstitut):	Volksbank Mittelhessen e.G

Pour effectuer vos paiements depuis l'étranger, veuillez utiliser les coordonnées bancaires suivantes :

IBAN: DE41 5139 0000 0043 8643 86

SWIFT/BIC Code: VBMHDE5F

Veillez toujours indiquer notre référence dossier ([AZ:] Aktenzeichen). Vous la trouverez sur la marge droite de nos courriers. Notre intervention en tant qu'entreprise de recouvrement a été provoquée par votre retard de paiement. Conformément aux prescriptions du Code civil allemand (§§ 280, 286 BGB) régissant les retards de paiement, vous êtes tenus de rembourser au créancier l'ensemble du dommage engendré par votre retard de paiement. Parmi eux figurent aussi les frais engendrés par notre intervention.

Pour toute demande de précisions ou si vous ne pouvez pas régler d'un coup le montant objet de la mise en demeure, veuillez s.v.p. contacter immédiatement l'un de nos conseillers recouvrement au numéro +49 (0) 641 940140. Veuillez aussi tenir prêt le numéro de dossier pour le lui indiquer. Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition du lundi au jeudi, de 08h00 à 16h30, et le vendredi jusqu'à 16h00. A titre d'alternative, vous pouvez aussi nous faire parvenir un message par le biais de notre formulaire de prise de contact.

Souvenez-vous que nous ne pouvons répondre aux demandes de renseignements par téléphone ou écrites que si elles sont formulées en allemand ou en anglais.